

Le pacte vert pour l'Europe: mise en œuvre étape par étape

4 mars 2020
#EUGreenDeal

FAIT

- Présenter le pacte vert pour l'Europe
11 décembre 2019 
- Adopter le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe
14 janvier 2020 
- Concevoir un mécanisme pour une transition juste, afin de ne laisser personne de côté
14 janvier 2020 
- Proposer la toute première loi sur le climat, pour parvenir à une Union neutre pour le climat d'ici 2050
4 mars 2020 

À FAIRE

- Adopter une stratégie industrielle européenne, pour soutenir un avenir propre et compétitif pour les entreprises et les salariés européens
La semaine prochaine! 
- S'accorder sur un plan d'action en faveur de l'économie circulaire, pour réparer, réutiliser et recycler d'avantage
La semaine prochaine! 
- Présenter une stratégie «De la ferme à la table», pour rendre nos systèmes alimentaires plus durables
Ce mois-ci 
- Présenter une stratégie en faveur de la biodiversité, pour protéger les ressources naturelles fragiles de notre planète
Ce mois-ci 

- Plan assorti d'une analyse d'impact pour revoir à la hausse les objectifs climatiques de l'UE pour 2030 | *Été 2020*
- Révision des mesures législatives concernées pour tenir compte du nouvel objectif spécifique en matière de climat pour 2030 | *Juin 2021*
- Proposition de révision de la directive sur la taxation de l'énergie | *Juin 2021*
- Proposition de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour certains secteurs | *2021*
- Nouvelle stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique | *2020/2021*
- Stratégie pour une intégration intelligente des secteurs | *2020*
- Initiative «vague de rénovations» pour le secteur de la construction | *2020*
- Évaluation et révision du règlement sur le réseau transeuropéen d'énergie | *2020*
- Stratégie relative à l'éolien en mer | *2020*
- Initiative en faveur des marchés porteurs de produits circulaires et neutres sur le plan climatique dans les secteurs industriels à forte intensité énergétique | *2020*
- Proposition de soutien aux procédés sidérurgiques «zéro carbone» | *2020*
- Législation sur les batteries | *Octobre 2020*
- Propositions de réformes de la législation relative aux déchets | *2020*
- Stratégie pour une mobilité durable et intelligente | *2020*
- Financement de points de recharge et de ravitaillement publics | *2020*
- Évaluation des options législatives pour stimuler la production et la fourniture de carburants alternatifs durables | *2020*
- Proposition révisée de directive sur le transport combiné | *2021*
- Réexamen de la directive relative à une infrastructure pour carburants alternatifs et du règlement sur le réseau transeuropéen de transport | *2021*
- Initiatives visant à accroître et à gérer plus efficacement la capacité des voies ferrées et fluviales | *2021*
- Proposition de normes plus strictes en matière d'émissions de polluants atmosphériques pour les véhicules à moteur à combustion | *2021*
- Mesures visant à réduire l'utilisation de pesticides chimiques et les risques liés à ceux-ci, ainsi que l'utilisation d'engrais et d'antibiotiques | *2021*
- Mesures ciblant les principaux facteurs de la perte de biodiversité | *2021*
- Nouvelle stratégie de l'UE en matière de forêts | *2020*
- Mesures de soutien aux chaînes de valeur «zéro déforestation» | *2020*
- Stratégie relative aux produits chimiques pour la durabilité | *Été 2020*
- Plan d'action «zéro pollution» pour l'eau, l'air et le sol | *2021*
- Révision des mesures visant à lutter contre la pollution causée par les grandes installations industrielles | *2021*
- Stratégie renouvelée en matière de finance durable | *Automne 2020*
- Révision de la directive sur la publication d'informations non financières | *2020*
- Révision des lignes directrices concernant les aides d'État relatives à la protection de l'environnement et à l'énergie | *2021*
- Programme environnemental pour les Balkans occidentaux | *2020*
- Lancement du pacte européen pour le climat | *2020*
- Proposition de 8^e programme d'action pour l'environnement | *2020*

* Pour la liste complète des initiatives, veuillez consulter la communication relative au pacte vert pour l'Europe

© Union européenne, 2020

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.